

**EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME
ÉLABORATION ET PROCEDURES D'ÉVOLUTION**

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Modification n°1 du PLU	Commune nouvelle d'Annecy Commune déléguée d'Annecy-le-Vieux

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :

Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	/
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	/

2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	Monsieur le président du GRAND ANNECY
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	GRAND ANNECY 46 avenue des Îles BP 90270 74007 Annecy cedex Téléphone : 04 80 48 06 10 Email : amenagement@grandannecy.fr

NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.

3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?	
Oui	Non

Si oui, indiquez la date d'approbation du document et précisez si une procédure de révision du SCoT est en cours
Si non, indiquez si un projet de SCoT est en cours

SCoT du Bassin Annécien approuvé le 26 Février 2014

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?	
Oui	Non

Si oui, précisez sa date d'approbation et s'il a fait l'objet ou non d'une évaluation environnementale

Oui, PLU approuvé le 27 janvier 2012.
Il n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.

*Si votre projet concerne une révision allégée ou une modification de ce document d'urbanisme, précisez quelle est la nature des évolutions et **joignez en annexe les documents actuels (plan de zonage et règlement AVANT et APRÈS évolution)***

La modification doit adapter les règlements graphiques et écrits ainsi que les OAP du PLU actuel sur des points de détails.
 Les modifications sont les suivantes :

Modifications graphiques :

Zonage :

- Déclassement de 3 parcelles bâties à proximité de la mairie de zone UE en zone UTL3 pour permettre la réhabilitation de bâtiments existants vers des activités plus diversifiées (liées au tourisme)
- Rectification du zonage de 3 parcelles situées en limite extérieure Sud du parc des Glaisins classées par erreur en zone UX (réservée aux activités) au lieu de zone UH (dominante habitat)

Périmètres spécifiques

- Mise à jour des périmètres spécifiques liés aux modifications : rajout d'un périmètre L 151-15 pour programme de logements sociaux, inscriptions des périmètres d'OAP au titre de l'article R 151-6 du Code de l'Urbanisme, reconduction d'un périmètre d'attente au titre de l'article L 151-41 qui existait déjà dans le PLU mais qui est tombé depuis.

Emplacements réservés

Suppression d'une partie de l'ER 47 (partie Sud suffisante) ; suppression d'une partie de l'ER 48 (réalisation d'un tourne à gauche plus haut qui le remplace) ; modification de l'intitulé de l'ER 52 pour laisser la possibilité d'une desserte multimodes ; création d'un ER rue de la Mavéria pour trottoir (2m de large), création d'un ER rue de Verdun pour sécurisation (5m de large).

Modifications règlementaires

- Modification des % de mixité sociale : secteur Le Château : 33 % de logements locatifs aidés pour une opération de plus de 10 logements » au lieu de « 25 % de logements locatifs aidés et 25 % de logements en accession aidée à la propriété » ; Grange Couloux « : 26% de logements locatifs aidés et 6% en accession aidée à la propriété » au lieu de « : 25 % de logements locatifs aidés et 25 % de logements en accession aidée à la propriété » ; Pommaries : inscription d'une exigence de 30% de logements locatifs aidés.

Modifications des OAP (Orientations d'aménagement et de Programmation) :

- Modification d'OAP existantes : OAP n°1 Frontenex / Platton : rectifier les accès, supprimer les typologies, inscrire des prescriptions d'insertion / aux existants et à la zone agricole, ; OAP n°4 Provins : modification de l'accès + prescriptions qualitatives ;
- Nouvelle OAP : secteur des Carrés : inscription d'une OAP pour cadrer l'urbanisation de deux sites en reconversion urbaine : l'ECA et le site Peugeot.
- Suppression d'OAP : les OAP 2 et 3 ayant été réalisées, elles sont supprimées du document.

Annexe 2 : notice de présentation, avec extrait AVANT et APRES
Annexe 4 : règlement graphique du document en vigueur
Annexe 5 : règlement écrit du document en vigueur
Annexe 6 : OAP du document en vigueur

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?																																																																																							
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	21279 habitants (pop totale INSEE 2014 au 1 ^{er} janvier 2017)																																																																																						
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	1775 ha																																																																																						
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	Environ 7 000 m ²																																																																																						
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles.	Indiquez les données en surface ou en pourcentage																																																																																						
	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">Plan Local d'Urbanisme</th> </tr> <tr> <th>Zones du PLU</th> <th>Valeurs absolues (ha)</th> <th>% du territoire couvert par le PLU</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>UE</td><td>98,3</td><td>5,5%</td></tr> <tr><td>UH1</td><td>118,7</td><td>6,7%</td></tr> <tr><td>UH2</td><td>99,2</td><td>5,6%</td></tr> <tr><td>UH3</td><td>221,7</td><td>12,5%</td></tr> <tr><td>UH3p</td><td>42,0</td><td>2,4%</td></tr> <tr><td>UTL1</td><td>4,3</td><td>0,2%</td></tr> <tr><td>UTL2</td><td>7,2</td><td>0,4%</td></tr> <tr><td>UX</td><td>68,0</td><td>3,8%</td></tr> <tr><td>TOTAL Zones U</td><td>659,4</td><td>37,1%</td></tr> <tr><td>1AU1*</td><td>4,4</td><td>0,2%</td></tr> <tr><td>1AU2*</td><td>3,7</td><td>0,2%</td></tr> <tr><td>1AU3*</td><td>5,2</td><td>0,3%</td></tr> <tr><td>TOTAL Zone 1AU</td><td>13,3</td><td>0,7%</td></tr> <tr><td>2AU</td><td>8,4</td><td>0,5%</td></tr> <tr><td>TOTAL Zone 2AU</td><td>8,4</td><td>0,5%</td></tr> <tr><td>A</td><td>281,4</td><td>15,8%</td></tr> <tr><td>Ab</td><td>5,7</td><td>0,3%</td></tr> <tr><td>TOTAL Zone A</td><td>287,1</td><td>16,2%</td></tr> <tr><td>N</td><td>776,4</td><td>43,7%</td></tr> <tr><td>Nh</td><td>2,9</td><td>0,2%</td></tr> <tr><td>NI</td><td>15,7</td><td>0,9%</td></tr> <tr><td>Ngv</td><td>1,3</td><td>0,1%</td></tr> <tr><td>Nb</td><td>2,8</td><td>0,2%</td></tr> <tr><td>Nc</td><td>8,4</td><td>0,5%</td></tr> <tr><td>TOTAL Zone N</td><td>807,5</td><td>45,5%</td></tr> <tr><td>TOTAL PLU</td><td>1775,6</td><td>100,0%</td></tr> <tr><td>Espaces Classés Boisés</td><td>563,0</td><td>31,7%</td></tr> </tbody> </table>	Plan Local d'Urbanisme			Zones du PLU	Valeurs absolues (ha)	% du territoire couvert par le PLU	UE	98,3	5,5%	UH1	118,7	6,7%	UH2	99,2	5,6%	UH3	221,7	12,5%	UH3p	42,0	2,4%	UTL1	4,3	0,2%	UTL2	7,2	0,4%	UX	68,0	3,8%	TOTAL Zones U	659,4	37,1%	1AU1*	4,4	0,2%	1AU2*	3,7	0,2%	1AU3*	5,2	0,3%	TOTAL Zone 1AU	13,3	0,7%	2AU	8,4	0,5%	TOTAL Zone 2AU	8,4	0,5%	A	281,4	15,8%	Ab	5,7	0,3%	TOTAL Zone A	287,1	16,2%	N	776,4	43,7%	Nh	2,9	0,2%	NI	15,7	0,9%	Ngv	1,3	0,1%	Nb	2,8	0,2%	Nc	8,4	0,5%	TOTAL Zone N	807,5	45,5%	TOTAL PLU	1775,6	100,0%	Espaces Classés Boisés	563,0
Plan Local d'Urbanisme																																																																																							
Zones du PLU	Valeurs absolues (ha)	% du territoire couvert par le PLU																																																																																					
UE	98,3	5,5%																																																																																					
UH1	118,7	6,7%																																																																																					
UH2	99,2	5,6%																																																																																					
UH3	221,7	12,5%																																																																																					
UH3p	42,0	2,4%																																																																																					
UTL1	4,3	0,2%																																																																																					
UTL2	7,2	0,4%																																																																																					
UX	68,0	3,8%																																																																																					
TOTAL Zones U	659,4	37,1%																																																																																					
1AU1*	4,4	0,2%																																																																																					
1AU2*	3,7	0,2%																																																																																					
1AU3*	5,2	0,3%																																																																																					
TOTAL Zone 1AU	13,3	0,7%																																																																																					
2AU	8,4	0,5%																																																																																					
TOTAL Zone 2AU	8,4	0,5%																																																																																					
A	281,4	15,8%																																																																																					
Ab	5,7	0,3%																																																																																					
TOTAL Zone A	287,1	16,2%																																																																																					
N	776,4	43,7%																																																																																					
Nh	2,9	0,2%																																																																																					
NI	15,7	0,9%																																																																																					
Ngv	1,3	0,1%																																																																																					
Nb	2,8	0,2%																																																																																					
Nc	8,4	0,5%																																																																																					
TOTAL Zone N	807,5	45,5%																																																																																					
TOTAL PLU	1775,6	100,0%																																																																																					
Espaces Classés Boisés	563,0	31,7%																																																																																					

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?
Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)
Le PADD du PLU actuel peut se résumer ainsi : « UNE AMBITION POUR L'AVENIR D'ANECY-LE-VIEUX... Un cadre de vie et une identité préservés, une vie sociale équilibrée, une économie dynamique, un rôle actif dans l'évolution de notre bassin de vie. ... QUI SE DECLINE EN TROIS ORIENTATIONS INDUITES... ORIENTATION A : Préserver notre environnement et notre cadre de vie par le maintien d'un équilibre entre espaces urbains, agricoles et naturels. ORIENTATION B : Développer une politique d'urbanisme au service de la cohésion sociale, de la qualité de vie et d'un habitat plus durable. ORIENTATION C : Favoriser le développement économique et conforter le rôle de "pôle structurant" joué par Annecy-le-Vieux au sein de son agglomération. »
Annexes 3, 4, 5 et 6 : PADD, règlement graphique et écrit et OAP du document en vigueur

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?
Annexe 6 : arrêté engageant la procédure
Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> de manière générale (élaboration/révision) : perspectives de développement démographique, économique, touristique, d'équipements publics ou autre selon la nature de votre projet de manière plus ciblée (élaboration/révision et procédure d'évolution ponctuelle) : ouverture et/ou fermeture à l'urbanisation de certains secteurs, réduction d'une zone agricole, d'une zone naturelle, d'un espace boisé classé ou autre, création d'une UTN, autre (précisez notamment l'objectif de la déclaration de projet ou de la modification) ? <p>Le projet de modification porte sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> reprendre la rédaction des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) dans certains secteurs stratégiques afin d'encadrer plus finement leur développement, modifier certaines orientations d'aménagement et de programmation (OAP) : périmètre, accès, desserte, traitement paysager, implantation des bâtiments etc., définir un outil réglementaire pour préserver le secteur des llettes d'un développement au coup par coup, faire évoluer le document graphique (emplacements réservés, zonages etc), faire évoluer le règlement écrit pour modifier certains articles (mixité sociale etc).

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?		
Si oui, précisez les caractéristiques de cette UTN en application de l'article R122-8 du code de l'urbanisme (description de la nature du projet et de ses dimensions avec, le cas échéant, la surface de plancher créée)	Qui	Non

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?			
	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :		X	Par exemple : avis de la Commission départementale de consommation des espaces agricoles, du Comité de massif, dérogation au titre de l'article L122-2 du code de l'urbanisme dans sa version antérieure au 27 mars 2014 pour les procédures concernées.
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		X	Par exemple : procédure d'AVAP, zonage d'assainissement ou pluvial, etc ?

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...			
	oui	non	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Montagne ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;i=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270		X	Le territoire communal est soumis à la loi Montagne mais les modifications apportées dans le cadre de la présente procédure ne sont pas concernées par les dispositions de la loi Montagne
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»		X	Le territoire communal est soumis à la loi Littoral mais les modifications apportées dans le cadre de la présente procédure ne sont pas concernées par les dispositions de la loi Littoral
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/	X		Oui, SDAGE Rhône Méditerranée
Autres : Appartenance de votre commune à une	X		Annecy-le-Vieux est une commune déléguée de la commune nouvelle d'Annecy et appartient à la

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...			
	oui	non	Le cas échéant, précisez
communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...			communauté d'agglomération du Grand Annecy.

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?
Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone

Les modifications graphiques portent sur 2 secteurs : 3 parcelles bâties à proximité de la mairie et 3 parcelles situées en limite extérieure Sud du parc des Glaisins.
Les autres modifications portent sur des éléments plus généraux qui peuvent concerner des secteurs divers du territoire (mise à jour des périmètres d'OAP ou modifications réglementaires).

Annexe 2 : notice de présentation, avec extrait AVANT et APRES

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet	
À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre	<p><i>Commune de centralité urbaine</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Commune péri-urbaine de première couronne</i> • <i>Commune péri-urbaine éloignée</i> • <i>Pôle de vie au sein d'un espace péri-urbain</i> • <i>Pôle rural ou centre-bourg dans un espace rural</i> • <i>Commune rurale</i> • <i>Autre : (précisez)</i> <p>Commune de centralité urbaine</p>
4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :	
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	Après deux périodes de fort développement (1968-1975 et 1982-1990), on note un ralentissement de l'accroissement démographique à partir de 1990 (moins de 1% par an). Au recensement de 2013, la population s'élève à 20166 habitants. La croissance repart entre 2013 et 2014 car la population totale INSEE 2014 au 1 ^{er} janvier 2017 est de 21279 habitants.
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?	Le projet de modification n'a pas pour objet d'augmenter les capacités d'accueil de logements prévus dans le PLU actuel. Seule l'évolution de zonage entre la zone UX et la zone UH au parc des Glaisins pourrait engendrer des possibilités supplémentaires mais 2 des parcelles sont déjà bâties et la 3 ^{ème} est un reliquat de moins de 400m ² . La surface totale (mais en partie occupée) est d'environ 5300m ² . Si tout devait muter et au vu des règles d'urbanisme applicables, la capacité maximum pourrait atteindre une quarantaine de logements potentiels. En outre, il ne s'agit pas d'ouvrir à l'urbanisation urte zone mais de rectifier une erreur de zonage entre deux zones U.
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	495 logements vacants en 2013 (les chiffres plus récents portent sur la commune nouvelle d'Annecy et ne sont donc pas comparables aux anciennes données)
Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.	<p><i>Rétention foncière = pourcentage de l'espace qui a une forte probabilité de ne pas être mis sur le marché</i></p> <p>La présente modification n'a pas d'impact sur le sujet de la rétention foncière.</p>

4.1 Présentation de votre projet	
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	Aucune
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	Sans objet
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en oeuvre	
<i>Précisez, par exemple, le cas échéant et selon l'état d'avancement de votre projet :</i> 1. les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation : dents creuses, centre bourg ou centre urbain dense, extension 2. la répartition envisagée entre type de logements : logements individuels, logements semi-collectifs, collectifs 3. des actions envisagées pour diminuer la vacance des logements ou réhabiliter le parc existant 4. les phasages envisagés : zones U, 1AU ou 2AU et les conditions d'ouverture à l'urbanisation 5. les objectifs de densité 6. la nature des hébergements ou équipements envisagés dans le cadre d'une UTN	
Le présent projet de modification ne concerne que des secteurs déjà classé en zone urbaine ou des modifications qui sont sans effet sur la consommation d'espace.	
4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :	
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ?	
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT: • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ?	
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)	

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?		x	<i>Si oui, précisez le type d'agriculture concernée (par exemple : pâturage, maraîchage, verger, céréales, etc.) et indiquez si ces terres font l'objet d'un classement (par exemple SCoT, IGP, AOP, AOC...).</i> <i>Si votre (vos) commune(s) a (ont) fait l'objet d'un diagnostic agricole, joignez-le en annexe</i>
Des espaces boisés ?		x	<i>Si oui, précisez le type d'espace concerné (forêt domaniale, forêts exploitées, forêt de protection, ... ?)</i>

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?		x	<i>Précisez les protections appliquées à ces secteurs (ex : zone A ou N où la constructibilité est encadrée, EBC, mise en œuvre de l'article L151-23 ou de l'article L151-19 du code de l'urbanisme, ...)</i>
Complétez si nécessaire			

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		x	<i>Expliquez, par exemple en annexe, si votre projet peut avoir des incidences sur ces sites Natura 2000 ou non et pourquoi. Si vous avez déjà réalisé une évaluation d'incidences Natura 2000, joignez-la en annexe.</i> La commune n'est directement concernée par aucun site du réseau Natura 2000.
Un parc naturel national ou régional ?		x	La commune est située à proximité du Parc Naturel régional du massif des Bauges. Le présent projet de modification n'est pas concerné.
Une réserve naturelle nationale ?		x	
Un espace naturel sensible ?		x	La mare de substitution créée à la périphérie du quartier des Barattes dans la forêt communale du Mont Veyrier est classée comme Espace Naturel sensible par le Conseil Général de Haute-Savoie. Le présent projet de modification n'est pas concerné.
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		x	La commune présente sur son territoire des ZNIEFF de types I et II. Le présent projet de modification n'est pas concerné.
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		x	Sur la commune d'Annecy-le-Vieux, les roselières en bordure du lac ont été classées en Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope, en 1999 (DDAF/A N°163 du 28/09/1999). Le présent projet de modification n'est pas concerné.
Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?		x	La commune présente sur son territoire des zones humides.

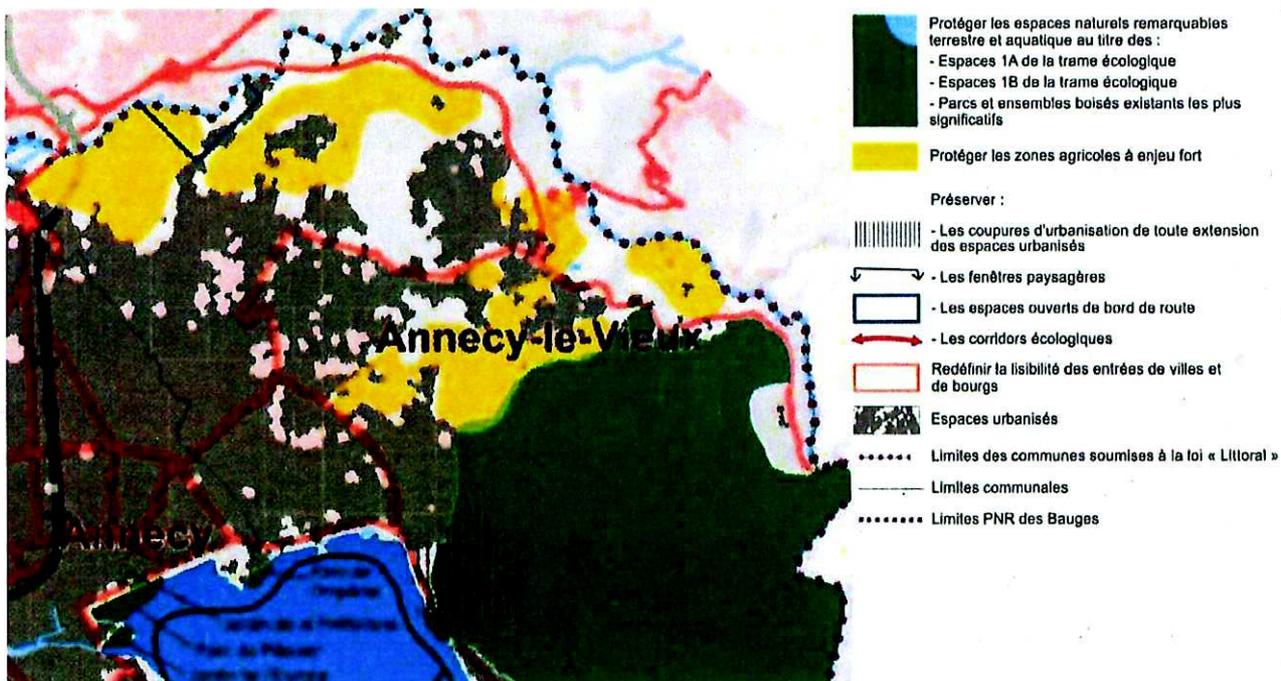
4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
			Le présent projet de modification n'est pas concerné.
<p>Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ?</p> <p>https://www.eaurmc.fr/</p> <p>https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html</p> <p>http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html</p>		x	Le présent projet de modification n'est pas concerné

4.4 Continuités écologiques			
<p>Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?</p>	Oui	Non	<p><i>Si oui, quel sont les enjeux identifiés sur votre commune ?</i></p> <p>La commune présente sur son territoire des enjeux de préservation des continuités écologiques.</p> <p>Le présent projet de modification n'est pas concerné.</p>
<p>Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ?</p> <p>http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>			<p><i>Par exemple, mentionnez les réservoirs de biodiversité, corridors diffus ou les espaces perméables, corridors linéaires ou corridors thermophiles</i></p> <p>NB : l'analyse présentée ci-après est extraite du rapport de présentation réalisé lors de la révision du PLU en 2015, non aboutie. Ces informations ne pourraient être traitées de manière aussi précise dans le cadre d'une simple modification telle que la procédure actuelle.</p> <p>Le projet de SRCE, repris dans le SCOT du bassin annécien identifie sur le territoire de la commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un réservoir de biodiversité reprenant le périmètre de la Znieff de type 1 « Mont Veyrier, Mont-Baron et Mont-Barret » dont la vocation de préservation doit être garantie dans les documents d'urbanisme (objectif 1.1) ; • des espaces de fortes perméabilités dans le massif du Mont Veyrier, la vallée du Fier et le bois des Glaisins. Dans ces secteurs, les collectivités sont incitées à maintenir la vocation naturelle, agricole ou forestière de l'espace perméable (objectif 1.2) ; • le lac d'Annecy est considéré comme un grand lac naturel à préserver ; • des espaces de perméabilité liés aux milieux aquatiques le long du Fier dans lesquels les collectivités doivent s'assurer que la vocation des sols et/ou les projets situés dans ces espaces perméables ne remettent pas en cause la fonctionnalité de la trame bleue (objectif 1.4). Le Fier est par ailleurs identifié comme un cours d'eau d'intérêt écologique dont la fonctionnalité doit être restaurée ; • un corridor écologique d'importance régionale à restaurer est identifié sur la limite sud-est de la commune. Il permet les échanges entre le massif du Mont Veyrier et la montagne de Lachat mais il est fortement fragmenté par la RD916. <p>Le présent projet de modification n'est pas concerné.</p>

4.4 Continuités écologiques			
4.5 Paysage, patrimoine bâti			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site classé ou projet de site classé ? http://carto.dataara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Site inscrit ou projet de site inscrit ? http://carto.dataara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	La commune présente sur son territoire plusieurs sites inscrits. Le présent projet de modification n'est pas concerné.
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?		X	
Éléments majeurs du patrimoine ? http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/		X	<i>Exemple : monuments historiques et leurs périmètres de protection, sites archéologiques, patrimoine mondial</i> La commune présente sur son territoire plusieurs éléments majeurs du patrimoine. Le présent projet de modification n'est pas concerné.
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCOT, charte de parc, atlas de paysage... ?		X	La commune présente sur son territoire plusieurs perspectives identifiées dans la Loi Littoral et le SCOT notamment (voir illustration ci-dessous). Le présent projet de modification n'est pas concerné.

Complétez si nécessaire

La déclinaison de la loi littoral par le SCOT du bassin annécien :

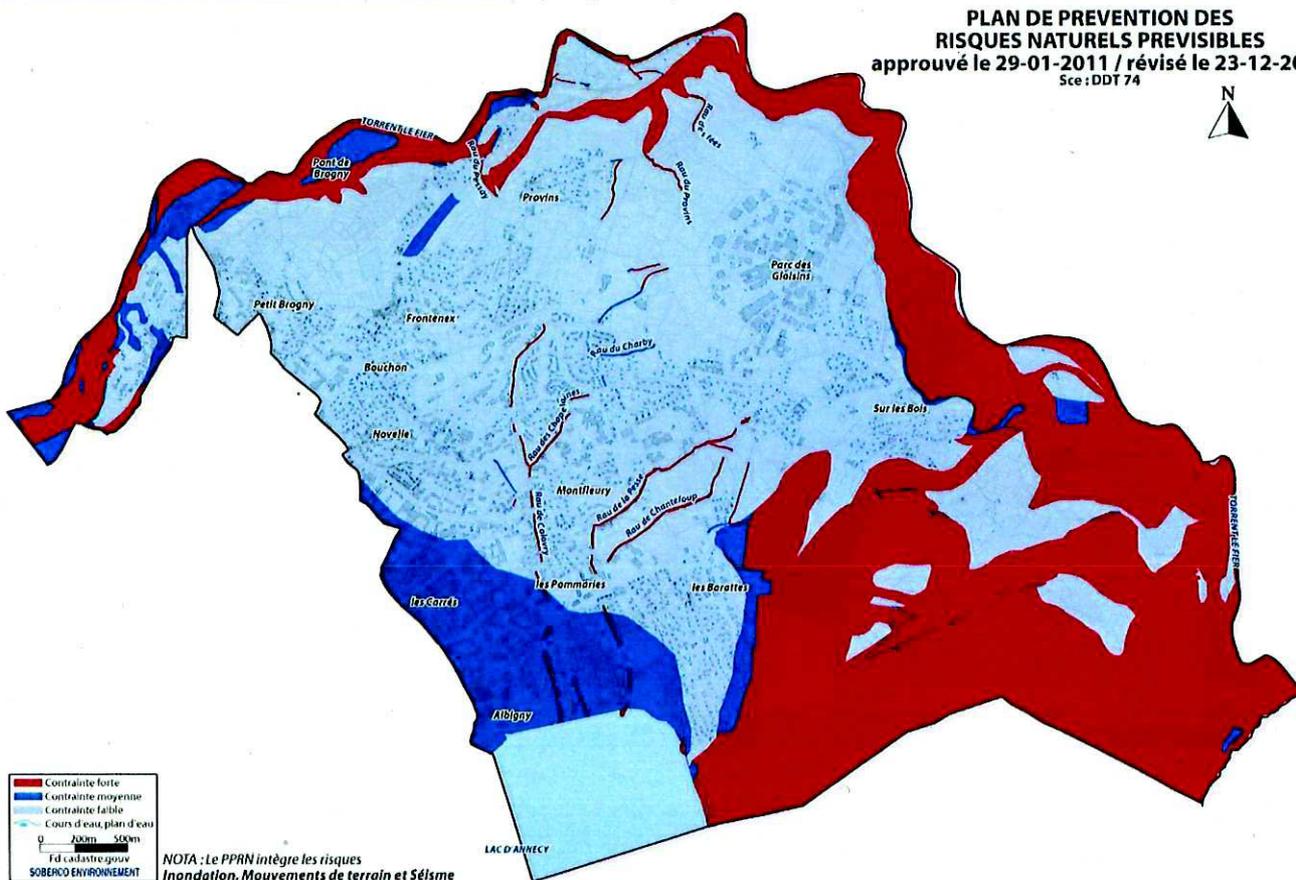


4.6 Ressource en eau			
Captages			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		X	La commune est concernée par les périmètres de protection de plusieurs captages : <ul style="list-style-type: none"> les deux forages du bois des Îles à Metz-Tessy et Meythet (DUP en date du 15 décembre 1998 pour le forage F2 et rapport de l'hydrogéologue agréé du 20 avril 1996 pour le forage F5) ; le forage d'Onex (DUP en date du 13 octobre 1992). Le présent projet de modification n'est pas concerné.
Autres captages prioritaires ?		X	
Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	X		Le projet de modification ne remet pas en cause les capacités de construction prévues au PLU actuel. Ce dernier a donc établi que les réseaux actuels étaient suffisamment dimensionnés.
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/	X		
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire?	X		
Complétez si nécessaire			
4.7 Sols et sous-sol			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ? http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php		X	
Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ? http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte=		X	
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.8 Risques et nuisances

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?	X		Exemple : inondations, mouvement de terrain, avalanche, feu de forêts, industriels, technologiques, miniers, cavité...
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?	X		La commune est couverte par le PPRNP approuvé par arrêté préfectoral du 29/01/2011 et révisé le 23/12/2013. Tout le territoire est impacté. La présente modification est donc indirectement concernée sans pour autant aggraver la situation.

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES
 approuvé le 29-01-2011 / révisé le 23-12-2013
 Scé : DDT 74



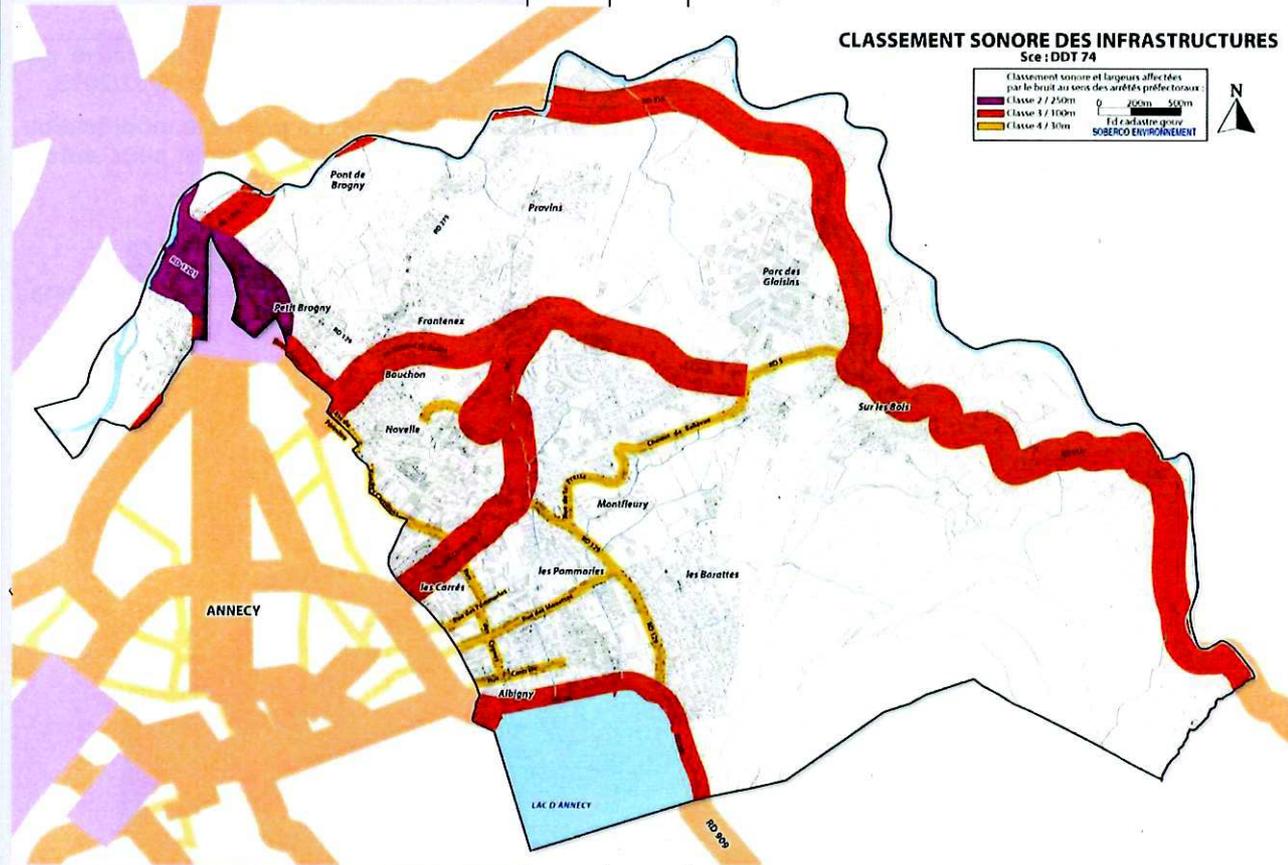
Nuisances ?		X	Exemple : sonores, lumineuses, vibratoires, olfactives
-------------	--	---	--

Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?

X

La commune est concernée par les arrêtés préfectoraux n° 2011199-030 du 18 juillet 2011 et n°2014140-0005 du 20 mai 2014 de classement sonore des voies.

La seule modification impactée concerne les terrains situés à l'entrée du parc des Glaisins et bordés par une voie de classe 4 où est prévu le changement de zonage UX (activités) en UH3 (dominante habitat) (bande de 30m impactant seulement le bord du terrain).



Complétez si nécessaire

4.9 Air, énergie, climat				
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?		Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?
<i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>				Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a-t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire		X		6 lignes principales (lignes n°1, 2, 3, 4, 5 et 9) du réseau Sibra irriguent la commune d'Annecy-le-Vieux. La commune est en outre desservie par le réseau des lignes interurbaines de Haute-Savoie (LIHSA), permettant des connexions avec des communes et territoires situés hors C2A (lignes 41, 42, 61, 62, 63, 162, 313, T72, T73).
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?			X	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ?			X	

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?
			Et quels sont les enjeux identifiés ?
Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?			
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		X	
Complétez si nécessaire			

5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

- pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;
- pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	<input type="checkbox"/>
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	<input type="checkbox"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input type="checkbox"/>
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure (<i>annexe 4</i>)	<input type="checkbox"/>
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...) (<i>Annexe 2</i>)	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Cartographie du PADD (<i>annexe 3</i>) Autres (OAP, ...)	<input type="checkbox"/>

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date : le 10 avril 2019

Lieu : Annecy

NOM VANDEPOORTAELS

PRENOM Christophe

SIGNATURE

Grand
Annecy
AGGLOMÉRATION

